n'attribuaient ni à l'Eglise ni au souverain pontife le pouvoir direct et absolu sur tout l'ensemble des droits politiques dont il était question dans la note; que la proclamation de l'infaillibilité papale et de sa suprématie ne ferait que donner un plus ferme appui à l'autorité des princes, et il ajouta que, si le saint-siége n'avait pas jugé opportun d'inviter les princes catholiques au concile, comme cela s'était fait autrefois, cela tenait aux circonstances des temps, qui avaient changé. Elles sont venues, dit-il, altérer l'état des relations entre l'Eglise et les gouvernements civils et rendre plus difficile leur mutuelle entente pour le règlement des affaires religieuses. Après la prise de possession de Rome par les Italiens (20 septembre 1870), Antonelli adressa une virulente protestation aux puissances; toutefois, il contribua à décider Pie IX à ne pas quitter cette ville. La chute du pouvoir temporel le relégua au second plan, car il ne s'occupait des affaires spirituelles de l'Eglise que pour en donner connaissance aux puissances étrangères. A partir de ce moment, ce fut Pie IX, le pontife devenu infaillible, qui ne cessa de prendre la parole et d'occuper la scène tout entière. Toutefois, ce fut encore Antonelli qui s'empressa, au nom du pape, de reconnaître Guillaume comme empereur d'Allemagne (1871) et qui, en janvier 1874, envoya aux puissances une dépêche pour protester contre l'idée de trouver un *modus vivendi* entre l'Italie et la curie pontificale sur la base du *statu quo*. Dans ses dernières années, il s'occupa surtout d'organiser les finances du saint-siége sur les bases nouvelles du denier de saint Pierre, et il fut à cet égard beaucoup plus habile et plus heureux qu'en politique. Il mourut des suites d'une maladie de la vessie et d'une goutte remontante.

Antonelli a été un des hommes les plus impopulaires de notre temps. « Personne plus que lui, dit un écrivain, ne s'est montré réfractaire à tous les changements que le progrès des temps aurait rendus nécessaires, quand même la raison ne les aurait pas reconnus bons et légitimes. Il lui semblait que l'autorité temporelle du pape ne pouvait se conserver que dans une immobilité éternelle, comme si le mouvement n'était pas la condition fatale de tout pouvoir temporel. Dans chaque réforme proposée, il voyait la révolution, qu'il avait rencontrée au début de sa carrière politique. Il ne comprenait pas, d'ailleurs, que le pouvoir spirituel du pape pût être indépendant de sa souveraineté temporelle. Pour lui, les deux pouvoirs formaient un tout indivisible et un seul article de foi. Il a été l'homme d'une situation unique dans la suite des siècles, et il faudra se rendre compte de ses qualités et de ses défauts si l'on veut comprendre pourquoi le pouvoir temporel a survécu longtemps à de rudes attaques et par quel vice profond il a succombé. » Avec ses idées exclusives, le cardinal Antonelli ne pouvait être qu'un politique aux idées étroites et aux courtes vues. Son intelligence manquait de largeur et d'étendue; mais il avait une grande habileté et beaucoup de finesse dans le maniement des choses de détail. Il se montra surtout d'une habileté consommée à faire sa fortune et celle de sa famille. Arrivé pauvre au pouvoir, il laissa en mourant à son frère et à ses neveux une fortune qui s'élevait à plusieurs millions, et il légua au Vatican sa collection de pierres précieuses et d'objets d'art. Son corps a été déposé dans le cimetière du Varano, près de San-Lorenzo hors des murs, dans la sépulture de la famille Antonelli. Le cardinal Simeoni lui a succédé comme secrétaire d'Etat.

ANTONI (Alexandre-Victor-Papacino D'), directeur de l'Ecole royale d'artillerie du roi de Sardaigne, né à Villefranche (comté de Nice) en 1714, mort en 1786. Il entra au service dès l'âge de dix-huit ans et s'éleva rapidement au grade de capitaine d'artillerie. Il continuait, d'ailleurs, au milieu des camps ses études théoriques et il fut remarqué par le comte Bertola, directeur des écoles d'artillerie de Turin. En 1755, il fut nommé directeur de ces écoles et composa un *Cours de mathématiques, d'artillerie et d'architecture militaire*, dans la rédaction duquel il fut aidé par quelques officiers de son arme. Cet ouvrage contient une partie très-remarquable pour l'époque et relative à la puissance explosive de la poudre. Le roi de Sardaigne, pour récompenser les services d'Antoni, le nomma commandeur des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare et lui confia, en 1783, la direction générale de l'artillerie de son royaume. On doit également à cet officier : *Principes fondamentaux de la construction des places, avec un nouveau système de fortification*, qui ont été traduits en français par Flavigny en 1775.

ANTONIA, fille de l'empereur Claude. Elle naquit vers l'an 35 de l'ère vulgaire et fut impliquée dans la conspiration de Pison. Elle fut mise à mort pour avoir refusé d'épouser Néron.

ANTONIANE s. f. (an-to-ni-a-ne). Bot. Genre d'arbrisseaux des Antilles, détaché du genre café.

ANTONIANO (Silvio), cardinal italien, né à Rome en 1540, mort en 1603. Dès l'enfance il avait fait des vers, et on l'avait surnommé **il Poetino.** A seize ans, il fut nommé professeur d'éloquence à Ferrare; il devint ensuite secrétaire du cardinal Charles Borromée et rédigea les actes du concile de Milan. Peu de temps après, il fut nommé professeur de belles-lettres au collége de la Sapience, à Rome, puis il devint membre de l'Académie du Vatican. Il prit ensuite la résolution d'abandonner l'étude des lettres pour celle de la théologie. Bientôt il reçut les ordres et devint secrétaire du sacré collége; il jouit de la faveur des papes Grégoire XIII, Sixte-Quint et Clément VIII, dont le dernier le nomma cardinal en 1598. On a du cardinal Antoniano un ouvrage en italien *Sur l'éducation chrétienne des enfants et des jeunes gens* (Vérone, 1584), et des discours en latin, sous le titre de *Orationes tredecim* (Rome, 1610). Ces discours ne furent publiés que sept ans après la mort du cardinal.

* **ANTONIN (SAINT-)**, ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 54 kilom. de Montauban, sur la rive droite de l'Aveyron, au confluent de la Bonnette; pop. aggl., 2,460 hab. — pop. tot., 4,875 hab. Commerce de truffes, gibier, pruneaux et graines de genièvre. Belle promenade le long de l'Aveyron; église ogivale neuve.

ANTONIN DE FORCIGLIONI (saint), archevêque de Florence, né en 1389, mort en 1459. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et se distingua au concile de Florence, où il soutint la controverse avec les grecs. Nommé archevêque de Florence, il fit preuve d'un grand zèle pendant la peste de 1448. Le pape Adrien VI le canonisa. Parmi ses écrits, nous citerons : *Medicina dell' anima* (Bologne, 1472); *Historiarum opus trium partium historialium, seu Chronica, libri XXIV* (Venise, 1480); *Summa theologiæ moralis* (Venise, 4 vol. in-fol.); *Summula confessionum* (Mondovi, 1472); *Tractatus de institutione simplicium confessorum* (Mayence, 1459). Ce dernier ouvrage est un des plus anciens livres imprimés.

ANTONIN-HONORAT, évêque de Constantine ou *Cirta*, en Afrique, dans le Ve siècle. On trouve dans la *Bibliotheca Patrum* une lettre qu'il adressa à Arcade, évêque espagnol exilé par Genséric, pour l'engager à souffrir le martyre plutôt que d'embrasser l'arianisme, comme le voulait Genséric. Cette lettre est remarquable par l'élévation des sentiments et par la force des expressions.

ANTONINI (Philippe), archéologue italien, né à Sarsina vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1630. Il était chanoine, et il s'appliqua longtemps à l'étude des antiquités de sa ville natale, dont il donna la description détaillée dans un ouvrage intitulé : *Discorsi dell' antichità di Sarsina e de' costumi romani* (1607, in-4°). Burmann en a fait une traduction latine, qui a été insérée dans le *Thesaurus antiquitatum* (tome VII).

ANTONIUS (Godefroi), célèbre jurisconsulte allemand, né à Freudenberg, en Westphalie, mort en 1618. Il fut professeur de droit et chancelier de l'université de Giessen, à la fondation de laquelle il avait contribué. Le landgrave Louis lui confia plusieurs missions importantes, dont il s'acquitta à la satisfaction de son maître. Il a laissé un grand nombre de dissertations sur le droit public et civil, parmi lesquelles nous citerons : *Disputationes feudales* (Marbourg, 1604, in-4°); *De cameræ imperialis jurisdictione*, puis *Disputatio apologetica de potestate imperatoris legibus soluta* et *Quatuor disputationes antivullejanæ* (Giessen, 1609 et 1610, in-4°), ouvrages dirigés contre Hermann Vullejus, avec lequel il soutint une controverse sur l'étendue des pouvoirs de l'empereur d'Allemagne. Dans ces écrits, Antonius se montre très-favorable à l'omnipotence de ce souverain.

ANTOZONE s. m. (an-to-zo-ne — du gr. *anti*, contre, et de *ozone*). Chim. Nom donné par Schœnbein à un corps qu'il croyait être de l'*ozone* électrisé positivement produit par des corps qu'il appelait *antozonides* (v. OZONIDE au t. XI). La théorie de l'antozone est complétement abandonnée. Les phénomènes qui avaient conduit Schœnbein à l'admettre étaient probablement dus à l'eau oxygénée.

* **ANTRAIGUES-SUR-VOLANE**, bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., dans une situation pittoresque à l'embouchure des ruisseaux du Colet-d'Ayzac, du Mas et de la Bise dans la Volane; pop. aggl., 444 hab. — pop. tot., 1,434 hab. Une tour carrée, qui sert de clocher à l'église, est le seul reste d'un château où Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, passa sa jeunesse. On trouve sur le territoire de cette commune des sources d'eaux minérales, notamment la source ferrugineuse de la Cascade.

* **ANTRAIN**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Fougères, entre le Couesnon et l'Oysance (d'où son nom : *inter amnes*, entre les fleuves); pop. aggl., 1,176 hab. — pop. tot., 1,630 hab. Eglise du style de transition; riches prairies sur son territoire.

ANTRE, ville antique de la Gaule, dont on trouve des vestiges sur le territoire de la commune des Villards-d'Héria, cant. de Moirans, arrond. de Saint-Claude (Jura). D'après quelques savants, cette cité aurait été bâtie par une légion égyptienne qu'Auguste y avait envoyée pour détruire un célèbre collége de druides. Parmi les ruines, on remarque une portion d'aqueduc, auquel on a donné le nom de pont des Arches. « Les *Dissertations* publiées par Dunod et le savant historien Dunod de Charnage, son neveu, les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura et ceux de l'Académie de Besançon, enfin les *Annuaires du Jura*, ont signalé, dit M. Rousset, un grand nombre de découvertes curieuses; mais il est probable que ce qui est encore enfoui dans le sol ou sous les eaux du lac dépasse ce qui a été trouvé : murs d'enceinte, portes monumentales, thermes, aqueducs, canaux, théâtres, temples, places et fontaines publiques, édifices et bains particuliers, forums, statues, ponts, colonnes, médailles, inscriptions, autels votifs, vases, lampes, instruments de sacrifices, bagues, bracelets, cachets, fibules, mosaïques, bas-reliefs, etc., tout rappelle les raffineries du luxe et des arts et une civilisation très-avancée. »

Le lac d'Antre, dont la circonférence mesure 600 mèt. environ, est situé derrière la montagne qui ferme le vallon dans lequel se trouvent les ruines. Il est très-poissonneux. Le trop-plein de ses eaux se déverse par des canaux souterrains dans le ruisseau d'Héria.

ANTRON CORACE, personnage sabin, qui vivait du temps de Servius Tullius, roi de Rome. Plutarque lui attribue l'aventure suivante : Antron Corace possédait la plus belle vache du pays des Sabins; un devin lui ayant prédit que celui qui la sacrifierait à Diane, sur le mont Aventin, assurerait à sa patrie la suprématie sur toute l'Italie, Corace se rendit à Rome dans l'intention de faire ce sacrifice. Mais le roi Servius Tullius, ayant eu connaissance de cette prophétie, avertit le pontife du temple de Diane, et celui-ci persuada au Sabin d'aller se baigner dans le Tibre avant de procéder au sacrifice. Pendant ce temps, le pontife immola la vache et assura ainsi à la ville de Rome le bénéfice de l'oracle. L'historien cité plus haut ajoute que c'est sans doute en souvenir de cette histoire qu'on suspendait des cornes de bœuf au seul temple de Diane du mont Aventin, tandis qu'à tous les autres on attachait des cornes de cerf.

* **ANTRUSTION** s. m. — **Encycl.** Chez les riches Romains, les offices domestiques étaient remplis par des esclaves; il n'en fut pas de même chez les Francs et les Gaulois, qui n'attachaient à ces mêmes fonctions aucune idée de servilité. C'est ainsi que, parmi les *fidèles* ou *antrustions*, les uns prenaient soin des chevaux de guerre, les autres des armes; ceux-ci avaient la cave sous leur direction, ceux-là veillaient au service de la table, versaient à boire, etc., et cependant tous mangeaient à la table des chefs et couchaient sous le même toit. Les *antrustions* étaient les « dévoués Gaulois. » On les appelait ainsi parce qu'ils vivaient dans la *truste*, dans la *foi* du chef, suivant l'énergique expression germanique. Nos premiers historiens leur ont aussi donné le nom de *leudes* ou *leutes*, c'est-à-dire les *gens*, terme qui signifiait *nobles* et *guerriers* (v. LEUDE, au *Grand Dictionnaire*). Quand les chefs primitifs eurent peu à peu fait place à des rois puissants, les offices remplis auparavant par les *antrustions* ou leudes devinrent les dignités de la cour. On peut aussi considérer les *antrustions* comme l'origine des gardes du corps, de la maison militaire du roi, des seigneurs de la féodalité et des chevaliers du moyen âge.

ANTYLLUS ou **ANTILLUS**, chirurgien grec d'une époque indéterminée, que l'on croit avoir vécu du IIe au IVe siècle. Il est souvent cité par les auteurs anciens, et l'on présume qu'il avait composé de nombreux ouvrages, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Antyllus ne nous est donc connu que par des fragments, que Kurt Sprengel a réunis sous ce titre : *Antylli, veteris chirurgi*, τὰ λείψανα (Halle, 1799, in-4°). On y remarque surtout un curieux passage sur la trachéotomie.

ANUMATI, déesse du jour, dans la mythologie indoue. Les brahmes entretiennent sans cesse, dans leurs maisons, un feu sacré en son honneur; ce feu sert à préparer les repas de tous les dieux.

ANVÂHÂRYA s. m. (an-va-â-ri-a). Relig. ind. Nom du repas funèbre que les Indous célèbrent tous les mois, à la nouvelle lune.

* **ANVERS**, grande ville et port de Belgique. — La population de cette ville compte aujourd'hui 145,101 hab.

ANVERS (PROVINCE D'), division administrative du royaume de Belgique, bornée au N. par les Pays-Bas, à l'E. par le Brabant hollandais et par le Limbourg belge, au S. par la province de Brabant, à l'O. par l'Escaut, qui la sépare de la Flandre orientale; ch.-l., Anvers; villes principales, Malines, Lierre et Turnhout. D'après l'*Almanach* de Gotha pour 1877, la population de la province était de 522,735 hab. et sa superficie de 283,173 hectares. Elle est subdivisée en trois arrondissements judiciaires et trois arrondissements administratifs, qui ont pour chefs-lieux Anvers, Malines et Turnhout. Le sol de cette province est très-uni, bien cultivé et productif; toutefois, elle présente au N. une sorte de désert de sable et de bruyère; dans le voisinage de l'Escaut se trouvent les *polders* ou terrains d'alluvion. Le climat est humide et la température variable. Le commerce maritime d'Anvers est le plus important de la Belgique; l'industrie y est très-développée.

ANVILLE (Nicolas DE LA ROCHEFOUCAULD, duc D'), général français, mort vers 1745. Mis à la tête de l'expédition chargée, en 1745, d'aller ruiner la colonie anglaise d'Annapolis, il vit ses quatorze vaisseaux en partie détruits par la tempête, et quelques-uns tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Lui-même, échoué à Chibouctou, près d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, y mourut bientôt après ce désastre.

ANYGER, fleuve de la Thessalie, suivant la Fable, dans lequel les centaures blessés par Hercule allèrent laver leurs plaies.

ANYTE DE TÉGÉE, femme poëte grecque, du IIIe et du IIe siècle av. J.-C. Elle exerçait la singulière fonction de rédactrice des oracles d'Esculape à Epidaure, c'est-à-dire qu'elle était chargée de les mettre en vers. Les anciens citent avec de pompeux éloges ses poésies, dont nous n'avons que de très-courts fragments.

* **ANZIN**, bourg de France (Nord), cant., arrond. et à 2 kilom. de Valenciennes; pop. aggl., 6,128 hab. — pop. tot., 7,990 hab.

L'exploitation des houillères d'Anzin date de 1734. Bientôt on vit de chétives bourgades se transformer en communes populeuses, et plusieurs milliers de travailleurs trouvèrent dans cette exploitation des ressources assurées pour fournir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Les troubles de la Révolution et l'invasion des armées étrangères, en 1792, vinrent interrompre pour longtemps la prospérité de la compagnie qui s'était formée. Mais, à la Restauration, les travaux furent repris avec une nouvelle énergie. Depuis, le périmètre de la concession primitive fut étendu par de nouvelles concessions; le bassin houiller de Denain, qu'on a rattaché à Anzin par un chemin de fer, fournit une source presque inépuisable de richesses minérales. La compagnie actuelle exploite onze couches d'une profondeur de 0m,30 à 1 mètre, et elle en a reconnu plus de quarante, qui pourront être exploitées plus tard. Elle compte 42 puits d'extraction et produit annuellement plus de 6 millions d'hectolitres de charbon.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le récit suivant d'une visite aux mines d'Anzin :

« Anzin est un petit Etat dans l'Etat. Il donne du travail à plus de 20,000 personnes, et, comme le disait très-bien M. de Marsilly, directeur général de l'exploitation, ces 20,000 personnes constituent la grande famille d'Anzin. Les ouvriers d'aujourd'hui sont les fils de ceux d'autrefois, qui eux-mêmes avaient eu pour pères les premiers mineurs de la concession. La compagnie les loge, les soigne, leur fait une pension de retraite sans retenue mensuelle; elle leur donne l'éducation physique et l'éducation morale. Aucun enfant n'est admis avant d'avoir subi un examen et avant d'avoir fait sa première communion; il doit savoir lire et écrire, et être reconnu d'une santé assez forte pour entreprendre le dur métier de mineur. L'émulation fait merveille, et c'est à qui, parmi ces jeunes enfants, passera le plus vite ses examens pour être reçu dans la galerie. Jugez! être assimilé à un homme et savoir autrement que par le récit des autres ce qui se passe au fond de ce gouffre béant qu'on appelle un puits de mine!

» Voilà comment on fait des hommes : la tradition, le respect des autres et de soi-même. Aussi, observez les mineurs d'Anzin; il est impossible de s'y tromper : vous ne les confondrez jamais avec les autres.

» Nous nous arrêtâmes d'abord à l'embouchure des fosses. Le spectacle ne manque pas déjà d'originalité. On voit se succéder, à quelques secondes d'intervalle, les bennes qui montent du fond du puits et redescendent à vide chercher une nouvelle provision de houille. Les bennes ont un peu la forme de wagonnets. Une fois hissées à la hauteur du sol, on les fait rouler, on les décharge et on les ramène dans leur cage de fer. La sonnette-signal retentit, la vapeur siffle, le câble s'ébranle et tout disparaît dans l'abîme. Puis les mineurs, au fond de la galerie, ont rempli de nouveau le wagonnet; ils font tinter la sonnette d'appel; la machine enroule le câble, et benne, houille et quelquefois mineur lui-même sortent des profondeurs du sol.

» Les cages qui supportent les bennes glissent dans le puits le long de guides en bois avec une vitesse considérable. « Et si » le câble cassait, » demandait une des jolies curieuses qui nous accompagnaient, « la » benne irait au fond comme une pierre qui » tombe dans une oubliette? » L'ingénieur la rassura : « Si le câble cassait, la cage et son » contenu s'arrêteraient immédiatement et » resteraient suspendus au-dessus de l'abîme. »

» Et, en effet, la cage emporte avec elle une sauvegarde, une sorte de parachute, deux puissants crampons en fer, disposés un peu comme les branches d'une tenaille. Si le câble se rompt, tout le poids de la cage agit sur les branches des crampons et les fait s'écarter, au point de venir mordre dans la

glissière en bois. La benne reste ainsi engagée dans le bois et y demeure jusqu'à ce qu'on vienne la tirer d'affaire. Le puits devant lequel on s'était arrêté avait 340 mètres de profondeur; la benne arrivait au fond en moins de quarante secondes : deux voyages par minute environ.

» Les mineurs montent et descendent, comme le charbon, par cet ascenseur rapide. L'impression, à la descente, n'irait certainement pas à tout le monde. On tombe littéralement dans le gouffre. On passe en quelques instants d'une pression atmosphérique normale à une pression plus forte; les oreilles font mal et il se produit, par suite de la chute même, un effet de même ordre que lorsqu'on se balance; le diaphragme se soulève et l'on peut éprouver des nausées. Les ingénieurs un peu sensibles qui ne descendent qu'à de rares intervalles éprouvent souvent ces inconvénients physiologiques. Au fond, et quand on a pris pied, on se trouve mieux... avec le désir non équivoque de remonter au plus vite. Le ciel apparaît en haut, dans ce noir étui, comme la lentille transparente d'un télescope. Et des milliers de mineurs passent leur vie dans ces prisons souterraines, à la lueur des lampes, au milieu des nappes d'eau à grand'peine maintenues au dehors des galeries, menacés à toute heure par les éboulements, les explosions de grisou! On ne sait pas assez l'histoire de ce petit morceau de houille qui brille l'hiver dans nos foyers.

» Notre attention s'est fixée longtemps sur les conducteurs de la puissante machine d'extraction qui fait monter et descendre les bennes. Ils sont là, un conducteur et son auxiliaire, deux en tout, pour douze heures. Il ne faut pas de distraction dans ce dur métier; il ne faut pas rêver au soleil des champs, aux blés dorés, aux fleurs des bois. Le conducteur de la machine est comme l'aiguilleur, mais un aiguilleur qui travaille sans relâche. Le moteur a près de 100 chevaux de force. Au signal donné par la sonnette d'appel, il faut lâcher la bride, c'est-à-dire donner un coup de levier énergique et laisser partir la machine. L'homme et la machine sont dans une chambre et l'ouverture du puits dans une autre, et, alors même que le conducteur se pencherait sur le puits pour savoir si tout va bien, il ne serait pas plus avancé (les puits ne sont pas éclairés au gaz ni à la lumière électrique); il regarde devant lui une grande règle et, descendant le long de la règle, un indice, une petite benne miniature : voilà sa boussole. L'indice marche, grâce à un mécanisme simple, comme la benne dans le trou; quand elle est au point voulu, un coup de levier encore, et *stop!* la gigantesque machine s'arrête. Ne croyez pas qu'il n'y ait qu'à laisser descendre jusqu'au fond. Et les galeries distribuées le long du puits? Il y en a une à 80 mètres, une autre à 150 mètres, une autre encore, autant de boyaux creusés dans le charbon et qui apportent leur contingent. Un coup de sonnette, c'est le premier étage qui réclame la benne; deux coups, c'est le deuxième étage, etc., jusqu'à la galerie du fond. Or, il faut que le conducteur ne se trompe pas dans toutes ses correspondances et que de son poste il arrête la benne juste au niveau de la galerie qui appelle. Deux tours de trop, et la benne est trop bas; il faut recommencer. Rappelez-vous maintenant que toutes les demi-minutes, quelquefois les vingt secondes, il faut renverser le sens de marche de la machine et ne pas se tromper, et vous me direz si l'on trouverait beaucoup de ces hommes parmi nos conducteurs parisiens. Comme on a raison de leur faire passer des examens!

» C'est à Anzin qu'a fonctionné la première machine à vapeur importée d'Angleterre, la machine de Savery et Newcomen. C'est d'Anzin qu'est sorti le premier morceau de charbon de terre extrait du sol français. On conçoit facilement que tous ces souvenirs aient contribué à rendre particulièrement intéressante la visite d'Anzin. »

* **ANZY-LE-DUC**, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. et à 6 kilom. de Marcigny, arrond. de Charolles, dans un vallon, près de la Loire; 1,015 hab. Eglise remarquable par ses proportions, classée parmi les monuments historiques. Originairement, elle dépendait d'un prieuré fondé au IXe siècle par saint Hugues. Ce prieuré était une véritable forteresse. On voit encore, entre deux grosses tours carrées qui en protégeaient l'entrée, des sculptures du XIIe siècle.

AODH RUADH, fils de Badhurn et l'un des princes de la dynastie fabuleuse des anciens Irlandais.

AODORHYNQUE s. m. (a-o-do-rain-ke — du gr. *a*, préf. priv.; *odous*, dent; *rugchos*, bec). Ornith. Genre de perroquets, créé pour l'ara hyacinthe.

AONGUS, héros de la mythologie irlandaise. De sa fille, il eut Fiachard Fiamara et, après cet inceste, prit le nom de Tuirmheach

AORA, nymphe qui donna son nom à la ville d'Aorus, en Crète.

AORIS, fils d'Aras et frère d'Aréthyrée. Comme sa sœur, il était grand chasseur et grand guerrier. ‖ Femme de Nélée. Elle est appelée plus ordinairement Chloris.

AOSTE (vallée d'), vallée d'Italie, sur le versant méridional des Alpes, dans la province de même nom. « La vallée d'Aoste, dit M. A.-J. Du Pays, est une des plus intéressantes des hautes Alpes, à cause des nombreux cols ou passages qui y descendent et la mettent en communication avec la Savoie, la Suisse et le Piémont. Bien qu'elles soient fréquentées par les voyageurs, ses vallées latérales, à droite de la Doire (en exceptant celle qui, au pied du mont Blanc, remonte au col de la Seigne, et, un peu plus bas, celle qui conduit au Petit Saint-Bernard), sont assez peu connues... Ces vallées, en s'avançant toujours au S.-E. depuis le Petit Saint-Bernard, sont : le val Grisanche, la vallée de Rhêmes et le val Savaranche (ces deux dernières vallées viennent s'ouvrir dans la vallée d'Aoste un peu au-dessus de Villeneuve); la vallée de Cogne, s'ouvrant au-dessous de Saint-Pierre, et, en aval d'Aoste, la vallée de Fenis, de Champ-du-Prâ et de Camporciero (Champorcher). »

AOSTE, bourg de France (Isère), cant. et à 9 kilom. de Pont-de-Beauvoisin, arrond. de La Tour-du-Pin, près de la Bièvre; 1,237 hab. Aoste fut primitivement une colonie romaine, nommée *Augustum forum* ou *Augusta*, en l'honneur des victoires d'Auguste. On y voit encore des débris de constructions romaines.

* **AOUSTE** (et non **AOUST**, comme nous avons écrit au t. Ier du *Grand Dictionnaire*), bourg de France (Drôme), cant. et à 2 kilom. de Crest, arrond. de Die, sur la rive droite de la Drôme, près de la Scie et de la Gervanne; 1,218 hab., catholiques et protestants en nombre à peu près égal. Papeteries, moulins à huile, fours à chaux. « Ancienne colonie romaine fondée par Auguste, dit M. Adolphe Joanne, et mentionnée dans l'*Itinéraire* d'*Antonin*, dans la *Table théodosienne* et dans l'*Anonyme de Ravenne*, sous le nom d'*Augusta Vocontiorum*, Aouste fut ruinée par les barbares, on ne sait à quelle époque. Pendant le moyen âge, ce n'était plus qu'une bourgade fortifiée, que se disputèrent avec acharnement les hobereaux de la province, puis les calvinistes et les catholiques. Lesdiguières s'en empara en 1586.

» Aouste possède une tour ronde en ruine et un autel romain engagé, derrière l'église, dans un mur et sur lequel on lit une inscription funéraire. »

Le territoire de cette commune est fertile en bons pâturages. Sur les collines des environs du bourg croît en abondance l'*aphyllante* de Montpellier ou *nonfeuillée*, fleur d'un bleu pur, unique dans son genre et même la seule de sa famille.

* **AOÛTAGE** s. m. — Travaux de la campagne qui ont lieu au mois d'août.

* **APACH**, village du département de la Moselle. — Ce village a été cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort (10 mai 1871) et fait maintenant partie de l'Alsace-Lorraine.

APADNO, lieu situé entre la mer Caspienne et le golfe Persique, et où périt Antiochus Epiphane. C'est de ce dernier, selon les commentateurs, que parle le prophète Daniel lorsqu'il dit que l'Antechrist dressera sa tente à Apadno, entre les mers, sur une montagne illustre et sainte.

APALEXICACOS (*qui éloigne le mal*), surnom d'Esculape et de plusieurs autres dieux. V. ALEXICACOS, au tome Ier.

APAR s. m. (a-par). Mamm. Espèce de tatou qui est marqué de trois bandes et qui a la faculté de se rouler en boule. ‖ On l'appelle aussi APARA.

* **APARCTIENS**, peuple de la Sarmatie. — Les Aparctiens étaient un peuple fabuleux dont on racontait les choses les plus extraordinaires. Dans ce pays, les hommes étaient transparents comme du cristal; au lieu de langue, ils se servaient pour parler de leurs dents, dont ils savaient tirer des sons en les frottant les unes contre les autres. Ils haïssaient toute lumière, excepté celle des étoiles, et ne sortaient guère qu'en hiver, parce qu'ils redoutaient excessivement la chaleur; ils passaient l'été dans des cavernes. Ils avaient un temple où se trouvait une glace qui avait servi de moule aux dieux pour former les hommes; car, s'en étant approchés et ayant vu leur image dans la glace, ils eurent l'idée d'animer cette image. Mais ils s'en repentirent bientôt quand ils virent qu'elle faisait tout à rebours et qu'elle prenait de la main gauche ce qu'ils lui présentaient de la main droite; alors ils résolurent de ne point donner de femme à l'homme qu'ils venaient de créer, afin que sa race ne pût se perpétuer. Mais l'homme vint lui-même se présenter devant la glace et il anima sa ressemblance, qui devint sa femme; seulement, par un juste châtiment des dieux, elle se plut toujours à le contredire en tout, mettant toujours à gauche ce qu'il voulait mettre à droite.

APARTIUM s. m. (a-par-si-omm). Bot. Syn. de SPARTIER, genre de légumineuses.

APATÉ, fille de la Nuit et déesse de l'illusion. Lucien place son temple dans la ville du Sommeil.

APATÉLIE s. f. (a-pa-té-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des ternstrœmiacées. Syn. de SAURAUJA.

APATÉLITE s. f. (a-pa-té-li-te). Sulfate ferrique hydraté, qui se trouve dans les argiles d'Auteuil et de Meudon.

APATHE s. m. (a-pa-te). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, tribu des bombites, voisin des bourdons, et comprenant quelques espèces européennes.

* **APATHIE** s. f. — **Encycl.** Dans le sens philosophique ancien, le mot *apathie* caractérisait l'état de l'âme devenue inaccessible au trouble des passions, aux impressions de la douleur et du plaisir : c'était le stoïcisme.. Dans le sens moderne, l'*apathie* constitue surtout un phénomène, un état ressortissant au domaine physiologique; c'est avant tout un résultat du tempérament et des circonstances. La constitution même de l'individu joue ici un rôle caractéristique, déterminé surtout par le plus ou moins de développement du système nerveux. C'est pourquoi Lamarck avait désigné les zoophytes sous le nom d'animaux apathiques, parce que ces êtres ne jouissent que d'une organisation rudimentaire. Quant à l'homme, l'*apathie* en lui est produite surtout par le peu de sensibilité du système nerveux. Il devient indifférent, insensible; les émotions vives, les souffrances morales, les jouissances sexuelles même n'exercent sur lui qu'un empire fort limité. Ce qui affecte le plus les autres hommes, les accidents, les chagrins, les revers de fortune, les réjouissances, les plaisirs n'ont presque pas le privilége de l'émouvoir. Est-ce un bien? est-ce un mal? En d'autres termes, est-il plus avantageux d'accepter avec insouciance tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, que de ressentir vivement les peines et les plaisirs? C'est une question que chacun résoudra en consultant son tempérament. Mais cette même question change de face et peut être résolue plus facilement si on l'examine au point de vue du prolongement de l'existence. Il est certain que l'*apathie* est plus favorable à la conservation des organes que l'irritation nerveuse née d'un excès de sensibilité. Ici l'épée use rapidement le fourreau. L'homme apathique, sur le cœur duquel les émotions vives ne font que glisser comme sur une surface de glace, vit nécessairement plus longtemps que l'individu continuellement livré aux agitations des passions.

Les circonstances climatériques exercent une grande influence sur l'état physiologique des individus. C'est ainsi que certains peuples du Nord, sous l'action persistante d'une température rigoureuse, sont ordinairement plus apathiques que les populations méridionales, qu'un soleil ardent rend vives et impressionnables.

L'*apathie* peut résulter du tempérament même ou d'une cause accidentelle passagère. Dans le premier cas, elle est le plus souvent héréditaire et persistante; on ne peut guère la combattre efficacement. Dans le second, elle doit naissance soit à une maladie, une affection plus ou moins vive, soit à une réaction produite par un abus immodéré de l'exercice des sens ou des facultés. Ici l'équilibre peut se rétablir, à la condition de faire cesser la cause qui l'a rompu.

Il n'y a pas grand service à attendre de l'homme apathique, comme il n'y a pas grand mal à en redouter; il est incapable de tout effort soit dans un sens, soit dans l'autre. C'est un être presque nul, qu'on ne peut ni aimer ni haïr.

Bien qu'il y ait une certaine analogie entre l'*apathie*, l'indifférence et l'insensibilité, il ne faut point les confondre. L'homme apathique est lent à recevoir les impressions; l'homme indifférent les repousse et les dédaigne; l'homme insensible est incapable de les éprouver.

* **APE** s. m. — Ornith. Syn. de MARTINET.

APEMIOS ou **APEMIUS** (*qui écarte les malheurs*), surnom de Jupiter, dans l'Attique.

APÉMOSYNE, fille de Crétée, roi de Crète, et sœur d'Althémène.

APESANTIUS, surnom de Jupiter, à qui Persée offrit, le premier, un sacrifice sur le mont Apésas, près de Némée.

APHANE s. m. (a-fa-ne). Entom. Syn. de PACHYMÈRE, genre de la famille des lygéens.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, voisin du genre alchémille, avec lequel plusieurs botanistes le confondent.

APHANIUS s. m. (a-fa-ni-uss). Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, intermédiaire entre les salmones et les cyprins.

* **APHANIZOMÈNE** s. f. — **Encycl.** Ce genre, établi par Ch. Morren, a pour caractères : filaments simples, membraneux, cylindriques, flexueux, transparents, qui finissent par former des lamelles planes, déchiquetées à leurs extrémités. Les articles dont se composent ces filaments contiennent une matière verte, dont les mouvements très-sensibles ont vivement attiré l'attention des botanistes, fait nouveau et intéressant en ce que les *aphanizomènes*, se rapprochant des confervées non moins que des oscillariées, tendent à faire admettre chez les premières les mouvements de reptation observés chez les dernières, et amènent ainsi une nouvelle famille de végétaux sur ces confins si mystérieux de l'animalité. Quant à choisir la vraie famille à laquelle appartiennent les *aphanizomènes*, ce serait un soin superflu pour ce genre ainsi que pour tous les autres genres de transition. Ch. Morren a cru cependant devoir les ranger parmi les confervées, à cause de l'organisation des filets et des articles, malgré l'existence des vésicules renflées qui les éloigneraient de ce groupe.

APHARÉE, poëte et orateur grec du IVe siècle av. J.-C. Elève et fils adoptif d'Isocrate, il obtint des succès comme orateur et eut l'occasion de défendre son père adoptif contre l'accusation portée contre lui par Mégaclide. Mais c'est surtout comme poëte tragique qu'il se distingua. Il écrivit trente-sept tragédies, dont quatre furent couronnées. Nous ne connaissons pas même le titre d'un seul de ses ouvrages.

APHÈS-DOMIM, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Juda, entre Socho et Azecha. C'est là que les Philistins campaient lorsque Goliath insulta les Israélites.

APHIDAS, roi de Tégée, fils d'Arcas, roi d'Arcadie, et de la nymphe Erato. Il fut le père d'Aléus.

APHIDIADES s. f. pl. (a-fi-di-a-de — rad. *aphidius*). Entom. Sous-tribu des braconides, ayant pour type le genre aphidius.

APHIDIUS s. m. (a-fi-di-uss — du gr. *aphis*, puceron). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, comprenant de nombreuses espèces indigènes, dont les larves vivent en parasites dans le corps des pucerons.

APHNÉUS, surnom du dieu Mars, chez les Tégéates.

APHRAÏM, ancienne ville de Palestine, qu'Eusèbe place dans la tribu d'Issachar. La *Vulgate* la nomme Apharaïm.

APHRODISIAS, ville de l'Asie Mineure, dans la Phrygie. Sur son emplacement est situé le village turc de *Gaïra*. Les ruines de la ville antique enveloppent le village moderne. Le temple de Vénus, consacré plus tard au culte chrétien, est de la plus belle époque de l'art grec. A gauche du temple s'étend une grande place entourée d'une colonnade ionique, aujourd'hui coupée par des murs, des fossés et des haies. Dans la partie N.-O. de la ville est le stade, très-bien conservé.

APHRODISIENS s. m. pl. (a-fro-di-zi-ain). Annél. Famille d'annélides ayant pour type le genre aphrodite.

APHTHONGIE s. f. (a-fton-jî — de *a* priv., et du gr. *phthoggos*, son). Pathol. Perte complète de la voix, de la faculté de produire des sons.

APHYLLODIUM s. m. (a-fil-lo-di-omm — du gr. *a*, préf. priv.; *phullodès*, feuille). Bot. Syn. de DICERME.

APHYTIS, ancienne ville de Thrace, dans le voisinage de Pallène. Apollon y avait un temple célèbre par ses oracles. Pausanias rapporte que, cette ville ayant été investie par Lysandre, ce général en leva le siége, pour obéir à l'ordre qu'il reçut d'Apollon en songe.

APIA, ancien nom du Péloponèse, tiré d'Apis, roi fabuleux d'Argos.

* **APIDES** s. f. pl. (a-pi-de). Entom. Tribu de la famille des apiaires, comprenant les apiaires sociales de Latreille.

* **APIENS** s. m. pl. — Entom. Syn. de MELLIFÈRES.

* **APIOCRINIDÉES** s. f. pl. — **Encycl.** Ce genre a été créé par Alcide d'Orbigny, pour les crinoïdes formées : d'une racine qui les rattache au sol, d'une tige non verticillée, formée d'articles perforés au centre; d'un sommet piriforme ou cupuliforme; d'une masse viscérale enfermée dans une poche; de cinq ou dix bras à une ou deux subdivisions, simples, courts, articulés et canaliculés en dedans.

Alcide d'Orbigny fait entrer dans cette famille sept genres fossiles, parmi lesquels figurent le genre encrine. Ces genres, du reste, appartiennent tous à des formations différentes.

APISAON, capitaine troyen, fils de Phausius. Il fut tué devant les murs de Troie par Eurypylus. (*Iliade.*) ‖ Péonien, allié des Troyens. Il fut tué par Lycomède, près du corps de Patrocle. (*Iliade.*)

APLANÉTIQUE adj. (a-pla-né-ti-ke — de *a* priv., et du gr. *planê*, aberration). S'est dit d'une surface telle que tous les rayons lumineux issus d'un même point vont se rencontrer au même foyer.

* **APLAT** s. m. (a-pla). — Teinte plate, dans la langue des graveurs : *C'est à Bulliard que l'iconographie est redevable d'un procédé de tirage de planches en couleur qui permet, à l'aide d'un simple* APLAT *étendu à la main, de rendre tous les tons de la figure.* (Raspail.)

APLATIE s. f. (a-pla-tî). Arachn. Syn. d'ATTE.

APLATIS s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères de la famille des brachélytres.

* **APLATISSEUR** s. m. — Ouvrier qui ou-

vre et aplatit les cornes employées dans l'industrie.

* **APLIDE** s. f. Moll. Genre de téthyes ou ascidies composées, de la famille des polyclinés.

APLIDIE s. f. (a-pli-dî). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, propre aux contrées méridionales de l'Europe.

APLOMIES s. f. pl. (a-plo-mî). Infus. Ordre d'infusoires, comprenant les colpodes et les monades.

APLOPE s. m. (a-plo-pe — du gr. *aploos*, simple; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, détaché des rynchènes, et comprenant une seule espèce, le rynchène de la prêle. ‖ Genre d'insectes, de la famille des phasmiens. V. HAPLOPE, au *Grand Dictionnaire*.

APOCAUQUE ou **APOCAUCOS**, dignitaire de l'empire d'Orient, né dans les premières années du XIVe siècle, mort en 1345. Il était protovestiaire de l'empire d'Orient en 1341, lorsque mourut Andronic le Jeune. Apocauque était d'une naissance obscure, mais il avait une grande ambition, servie par une forte volonté. Il voulut persuader à Cantacuzène, autre dignitaire de la cour et qui avait été nommé régent de l'empire, de s'emparer du pouvoir en massacrant Jean Paléologue, fils mineur de l'empereur défunt. Cantacuzène ayant refusé, il anima contre lui l'impératrice Anne de Savoie, tandis que les troupes se prononçaient pour le régent, qui partit en Asie pour lutter contre les ennemis de l'empire. Apocauque forma le projet de le faire assassiner et d'enlever l'empereur; mais ce complot fut découvert, et il fut contraint de s'enfermer dans la tour d'Epibate, d'où il voulut faire la loi à l'impératrice. Cantacuzène s'interposa et finit par obtenir la grâce du coupable, qui reparut à la cour et sut indisposer l'impératrice contre le régent. Il s'ensuivit une lutte ouverte, qui se continuait avec diverses péripéties, lorsque Apocauque fut massacré à Constantinople dans une prison qu'il faisait bâtir pour y enfermer ses ennemis. S'étant, en effet, rendu sur le lieu où s'exécutaient les travaux, il fut assailli par les prisonniers et assommé par eux. L'impératrice vengea la mort de son perfide favori en faisant massacrer tous les prisonniers.

APODE s. f. (a-po-de). Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes. Syn. de LIMACODE.

APOLLO, Juif d'Alexandrie, qui vivait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Il se fit chrétien vers 54 après J.-C. et se mit à prêcher la religion nouvelle à Corinthe et à Ephèse. Il acquit une autorité telle que, durant quelques années, on l'opposa à saint Pierre et à saint Paul.

APOLLODORE, tyran macédonien, qui vivait au IIIe siècle av. J.-C. Après s'être gagné la faveur du peuple en affectant des sentiments démocratiques, il tenta une première fois de s'emparer du pouvoir et n'échappa que par ses supplications et celles de sa famille au châtiment qu'il avait mérité. Il n'abandonna cependant pas ses projets. Pour s'assurer la collaboration de ses amis, il les réunit dans un repas où il leur servit, à leur insu, les entrailles d'un jeune homme qu'il avait assassiné et leur fit boire, mêlé au vin, le sang de sa victime. Il leur révéla ensuite, en leur montrant le cadavre, ce qu'il avait fait pour les engager irrévocablement. Grâce à leur aide et à celui d'un grand nombre d'esclaves qu'il avait gagnés par la promesse de la liberté, il réussit cette fois à s'emparer du gouvernement de la ville et se livra sans retenue à ses instincts sanguinaires et cupides, remplissant la ville de meurtres pour s'emparer des biens des victimes et quelquefois pour le seul plaisir de voir couler le sang. Antigone Gonatas mit fin à cette monstrueuse tyrannie. Apollodore, après avoir vu brûler ses deux filles, fut écorché vif et jeté dans une chaudière d'eau bouillante.

APOLLONIDE, nom d'une prophétesse d'Apollon, à Argos. Plutarque rapporte que, au temps de la guerre de Pyrrhus contre les Argiens, elle sortit un jour du temple, en proie à l'inspiration divine, et cria qu'elle voyait la ville pleine de flammes et de sang. Quelque temps après, Pyrrhus fut tué dans Argos.

APOLLONIDES, général grec du IVe siècle av. J.-C. Cassandre lui ayant donné le gouvernement d'Argos, il entreprit une expédition en Arcadie et s'empara de Stymphale. Mais, pendant son absence, ses ennemis conspirèrent pour soustraire Argos au pouvoir de Cassandre et la livrer à Alexandre, fils de Polysperchon. Instruit de ces menées, Apollonides revient précipitamment à Argos, fait fermer toutes les issues du sénat où se trouvaient réunis cinq cents de ses adversaires et ordonne d'y mettre le feu. Beaucoup d'autres meurtres furent commis dans la ville.

APOLLONIUS (Glaucus), médecin romain du IIe siècle av. J.-C. Il avait composé un traité *De interioribus*, dont on ne connaît qu'un fragment cité par Cœlius Aurelianus.

APOLLONIUS, philosophe stoïcien, né à Chalcis à la fin du Ier siècle après J.-C. Il n'est guère connu que par une anecdote, d'ailleurs assez piquante. Mandé à Rome par Antonin, pour être le précepteur de Marc-Aurèle, il reçut en arrivant un messager de l'empereur, l'avertissant qu'il était attendu avec impatience. « C'est, dit fièrement le philosophe, au disciple à venir trouver le maître, et non au maître à aller au-devant du disciple. » Instruit de cette réponse, Antonin dit en souriant : « Il est bien étrange qu'Apollonius trouve le chemin de son logis au palais plus long que celui de Chalcis à Rome. » Et aussitôt il envoya Marc-Aurèle au-devant de son nouveau maître.

APOLLONIUS, théologien du IIe et du IIIe siècle. Il était évêque d'Ephèse. Ayant attaqué les montanistes dans ses écrits, il s'attira une réponse de Tertullien, et l'on prétend que celui-ci avait principalement écrit contre Apollonius son livre *Sur l'extase*, qui n'est pas arrivé jusqu'à nous.

APOMÉE s. f. Syn. d'IPOMÉE.

APONE (*Aquæ Aponi*), ancienne fontaine d'Italie, dans le territoire de Padoue, à laquelle on attribuait la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et même de rendre la parole aux muets. Elle servait aussi à la prédiction de l'avenir. Tibère, allant en Mysie et étant venu consulter l'oracle de Géryon, qui était proche de ce lieu, en reçut l'ordre de jeter des dés dans la source pour connaître l'avenir; ces dés se voyaient encore au fond de l'eau du temps de Suétone. Le poëte Claudien a chanté cette fontaine.

APOPHONIE s. f. (a-po-fo-nî — du gr. *apo*, de; *phonê*, voix). Gramm. Changement de la voyelle du radical d'un verbe, à certains temps.

APOPHYLLÉNIQUE adj. (a-po-fil-lé-ni-ke — du gr. *apo*, hors de; *phullon*, feuille). Chim. Se dit d'un acide $C^8H^7AzO^4$, que Wœhler a obtenu par l'oxydation de la cotarnine, alcaloïde dérivé de la narcotine.

* **APORÉTIQUE** s. f. (a-po-ré-ti-ke). Bot. Genre de plantes, de la famille des sapindacées. Syn. de SCHMIDÉLIE.

APOSORBIQUE adj. (a-po-sor-bi-ke — du gr. *apo*, hors de, et de *sorbine*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en oxydant la sorbine au moyen du sucre de lait.

— **Encycl.** L'acide *aposorbique* $C^5H^8O^7$ a été préparé par M. Dessaignes. Il cristallise le plus souvent en lames enchevêtrées les unes dans les autres, quelquefois en rhomboèdres aigus et minces. On peut dissoudre 100 parties de cet acide dans 163 parties d'eau à 15°. A 100°, il fond en perdant de l'eau; à 170°, il bouillonne et prend de la couleur; à 200°, il laisse une masse noire spongieuse. Il ne précipite ni l'ammoniaque, ni l'acétate de potasse, ni l'azotate mercurique. Son sel de chaux est soluble dans la potasse et dans le sel ammoniac.

APOSTÉRIORISME s. m. (a-po-sté-ri-o-ri-sme — rad. *a postériori*). Philos. Méthode apostériorique. ‖ Jugement porté d'après la méthode apostériorique.

APOSTÉRIORIQUE adj. (a-po-sté-ri-o-ri-ke — rad. *a posteriori*). Philos. Se dit des jugements portés *a posteriori*, en s'appuyant sur des conséquences, et aussi De la méthode qui emploie ce mode de raisonnement.

APOSTÉRIORISTE s. m. (a-po-sté-ri-o-ri-ste — rad. *a posteriori*). Philos. Partisan de la méthode *a posteriori*. ‖ On dit quelquefois POSTÉRIORISTE.

* **APOSTOLIUS** (Michel). — Son fils, Aristobule APOSTOLIUS, a composé un poëme intitulé la *Galéomyomachie* ou *Bataille des chats et des rats*, imité de la *Batrachomyomachie* d'Homère.

APOSTOOL (Samuel), prédicateur memnonite du XVIIe siècle. Il devint le chef des memnonites apostoliens, opposés aux galénistes qui reconnaissaient pour chef le docteur Galenus Abraham de Haan. Celui-ci, se rapprochant des luthériens, voulait ouvrir les portes du ciel à tous les croyants de bonne foi; Apostool, au contraire, prêchait une orthodoxie sévère et intolérante. Condamné par l'opinion publique, Apostool vit bientôt sa communauté réduite à un petit nombre de fanatiques, qui s'assemblèrent quelque temps dans une brasserie à l'enseigne du Soleil, d'où leur vint le surnom de memnonites du Soleil, et finirent par faire leur paix avec les galénistes.

Apothicaire et perruquier, opérette, paroles de M. Elie Frébault, musique de J. Offenbach; représentée aux Bouffes-Parisiens le 17 octobre 1861. On croira difficilement que cette petite farce a du mérite. Les Bouffes-Parisiens sont le théâtre de la foire au XIXe siècle, et ce genre ne serait pas à dédaigner si les auteurs savaient éviter la trivialité et le burlesque à outrance. Mlle Sempronia attend son fiancé, apothicaire de son état. M. Boudinet, son père, prend pour l'apothicaire le jeune Chilpéric, qui arrive simplement pour coiffer sa fille. Le quiproquo se prolonge ainsi jusqu'au dénoûment. Mlle Sempronia choisit pour époux le beau Chilpéric. Le compositeur a affecté les formes surannées du vieil opéra-comique, et il a fait preuve en cela de souplesse. On a remarqué les couplets de Sempronia : *Une fillette ingénue*, dans lesquels l'écho du mot *papa* produit un effet fort drôle. Cette pièce a été jouée par Desmonts, Potel, Jean-Paul et Mlle Gervais.

Apôtres (LES), par M. Ernest Renan (1866, in-8°). Ce volume fait suite à la *Vie de Jésus* et commence la série des *Origines du Christianisme*, qui est ainsi composée : les *Apôtres*, *Saint Paul*, l'*Antechrist*. Dans ce premier volume, l'auteur retrace l'histoire de la période comprise entre la mort de Jésus (an 33) et le départ de Jérusalem des premières missions apostoliques (an 45). Cette période de douze ans est la plus obscure de toutes. Si l'on s'en tient aux appréciations des Pères de l'Eglise, le christianisme est fondé et l'on assisterait dès à présent à sa première expansion; si l'on examine, au contraire, les textes au point de vue de la critique rationaliste, il n'y a rien, absolument rien. M. Renan ne s'est pas dissimulé l'incertitude où le manque de documents laisse l'historien : « Au premier coup d'œil, dit-il, les documents pour la période qu'embrasse ce volume sont rares et tout à fait insuffisants. Les témoignages directs se réduisent à celui des *Actes des apôtres*, dont la valeur historique donne lieu à de graves objections. Mais la lumière que projettent sur cet intervalle obscur les derniers chapitres des Evangiles et surtout les *Epîtres* de saint Paul dissipe quelque peu les ténèbres. Un écrit ancien peut servir à faire connaître d'abord l'époque même où il a été composé, en second lieu l'époque qui a précédé sa composition. Tout écrit suggère, en effet, des inductions rétrospectives sur l'état de la société d'où il est sorti. Dictées de l'an 53 à l'an 62 à peu près, les *Epîtres* de saint Paul sont pleines de renseignements pour les premières années du christianisme. Comme il s'agit ici, d'ailleurs, de grandes fondations sans dates précises, l'essentiel est de montrer les conditions dans lesquelles elles se formèrent. Dans des histoires comme celle-ci, où l'ensemble seul est certain, et où presque tous les détails prêtent plus ou moins au doute, par suite du caractère légendaire des documents, l'hypothèse est indispensable. Sur toutes les époques dont nous ne savons rien, il n'y a pas d'hypothèses à faire. Essayer de reproduire tel groupe de la statuaire antique, qui a certainement existé, mais dont nous n'avons aucun débris et sur lequel nous ne possédons aucun renseignement écrit, est une œuvre tout arbitraire. Mais tenter de recomposer les frontons du Parthénon avec ce qui en reste, en s'aidant des textes anciens, des dessins faits au XVIIe siècle, de tous les renseignements en un mot, en s'inspirant du style de ces inimitables morceaux, en tâchant d'en saisir l'âme et la vie, quoi de plus légitime? Il ne faut pas dire après cela qu'on a retrouvé l'œuvre du sculpteur antique, mais on a fait tout ce qu'on pouvait pour en approcher. Un tel procédé est d'autant plus légitime en histoire que le langage permet les formes dubitatives, que le marbre n'admet pas. Rien n'empêche même de proposer le choix au lecteur entre diverses suppositions. » Ainsi le lecteur est bien prévenu qu'il ne trouvera dans ce livre que de simples conjectures; mais l'assimilation que fait M. Renan du travail qu'il a essayé de faire avec une reconstitution du Parthénon, à l'aide de ce qui en reste et de documents certains, n'est pas exacte; il en montre lui-même la faiblesse en reconnaissant que les *Actes des apôtres* méritent peu de confiance, au moins dans la première partie, celle qui servirait à l'histoire de la période en question; qu'ils ont été arrangés dans un but évident de conciliation entre le paulinisme et la primitive Eglise de Jérusalem, et que les faits y sont inexactement rapportés. M. E. Renan est plein de force dans cette discussion critique. D'autre part, les derniers chapitres des Evangiles traitent de la résurrection, des apparitions de Jésus et de l'ascension, tous faits que le rationalisme rejette. Il s'agit donc de reconstruire un édifice, non avec des débris authentiques, si peu nombreux qu'ils soient, mais avec des morceaux en grande partie falsifiés et sur lesquels il n'est pas possible de se faire illusion. Telle est la tâche que l'auteur des *Apôtres* a entreprise, se condamnant ainsi à édifier une histoire sur des documents que sa propre critique livre à la plus légitime suspicion.

L'incertitude de ce procédé, qui ne peut mener qu'à des hypothèses risquées, se trahit dès les premiers chapitres. Ils ont trait à la résurrection et à ce que l'auteur appelle la vie d'outre-tombe de Jésus, ses apparitions à ses disciples, la rencontre des pèlerins d'Emmaüs, l'ascension, etc. M. Renan, qui ne croit pas au surnaturel, rejette tous ces faits comme fabuleux; il relève avec beaucoup de finesse les contradictions des Evangiles et des *Actes*; il fait très-bien voir que cette partie de l'histoire de Jésus est purement légendaire et que ceux qui l'ont écrite ne se sont pas même donné la peine de la rendre présentable. Puis, contre toute attente, il veut absolument qu'un fait réel ait donné lieu de croire à la réalité des faits, et met en avant toute une série d'hypothèses.

Le corps de Jésus a pu être enlevé soit par le propriétaire du tombeau, soit par des disciples qui auraient agi sans prévenir les autres; les apparitions aux pèlerins d'Emmaüs, à Jacques, frère de Jésus, etc., furent probablement des hallucinations très-

explicables dans l'état de surexcitation où se trouvaient les apôtres; un orage surprenant ceux-ci dans une chambre où ils étaient rassemblés, un coup de vent ouvrant la fenêtre, des éclairs ont pu faire croire à la descente du Saint-Esprit sous la forme de langues de feu, etc. Ces hypothèses n'ont qu'un but : faire croire à la parfaite bonne foi des apôtres, montrer qu'ils ont été les victimes d'illusions qui n'avaient rien d'extraordinaire. Mieux vaut laisser tout cela dans la légende pure et simple, telle qu'elle se forme cinquante ou cent ans après les événements.

Les chapitres suivants ont trait à la mort du diacre Etienne et à la conversion de saint Paul. La mort du diacre Etienne, lapidé pour avoir proclamé, dans le temple juif, la divinité de Jésus, rompt momentanément la concorde qui existait jusque-là entre les premiers adeptes de la religion nouvelle et les Juifs, dont ils continuent d'ailleurs scrupuleusement d'observer les pratiques religieuses. La conversion de saint Paul va ouvrir une nouvelle voie au christianisme. « Sa hardiesse, dit M. Renan, sa force d'initiative, sa décision vont être un élément précieux à côté de l'esprit étroit, timide, indécis des saints de Jérusalem. Sûrement, si le christianisme fût resté entre les mains de ces bonnes gens, renfermé dans un conventicule d'illuminés menant la vie commune, il se fût éteint, comme l'essénisme, sans presque laisser de souvenir. C'est l'indocilité de Paul qui fera sa fortune et qui, au risque de tous les périls, le mènera hardiment en haute mer. » Cette assertion est aussi juste que précise. Pourquoi M. Renan a-t-il jugé à propos de la combattre lui-même dans l'introduction de ce même volume des *Apôtres*? « Rien n'est plus faux, y est-il dit, qu'une opinion devenue à la mode de nos jours et d'après laquelle Paul serait le vrai fondateur du christianisme. » N'est-ce pas là abuser du système, dont il est partisan, de donner le choix au lecteur entre des suppositions diverses?

Ce volume des *Apôtres*, réduit à des conjectures insignifiantes et parfois contradictoires, serait vide si l'auteur ne l'avait complété par des aperçus historiques sur la situation de l'Asie Mineure et en général du monde romain au moment de l'apparition du christianisme. Au moment où les premières missions, celles de Paul, de Barnabé et de Jean-Marc, qui viennent de fonder l'Eglise d'Antioche, vont essayer de faire pénétrer l'Evangile chez les gentils, il était nécessaire d'exposer l'état de la Judée, de la Syrie et du reste du monde, pour montrer les chances de succès qui s'offraient à la prédication. Sur ce terrain, M. Renan est plus solide. Il montre très-bien que la prédication évangélique ne fut que la suite d'une propagande mosaïque et monothéiste entreprise déjà depuis plus de cent cinquante ans par les Juifs dans tout l'empire romain, et que ce fut dans les juiveries de toutes les villes un peu importantes que le christianisme trouva ses premiers adeptes; le terrain était tout préparé. La primitive Eglise ne fut d'abord qu'une association de pauvres, comme il en fourmillait déjà dans tout l'empire; elle eut de plus que toutes les autres une tendance communiste très-marquée; ce fut la cause de son succès. « Le monde était travaillé de besoins moraux, auxquels la religion nouvelle répondait admirablement. Les mœurs s'adoucissaient; on voulait un culte plus pur; la notion des droits de l'homme, les idées d'améliorations sociales gagnaient de toutes parts. D'un autre côté, la crédulité était extrême, le nombre des personnes instruites très-peu considérable. Que des disciples ardents, juifs, c'est-à-dire monothéistes, disciples de Jésus, c'est-à-dire pénétrés de la plus douce prédication morale que l'oreille des hommes eût encore entendue, se présentent à un tel monde, et sûrement ils seront écoutés. Les rêves qui se mêlent à leur enseignement ne seront pas un obstacle à leur succès; le nombre de ceux qui ne croient pas au surnaturel, au miracle est très-faible. S'ils sont humbles et pauvres, c'est tant mieux. L'humanité, au point où elle en est, ne peut être sauvée que par un effort venant du peuple. Les anciennes religions païennes ne sont pas réformables; l'Etat romain est ce que sera toujours l'Etat, roide, sec, juste et dur. Dans ce monde qui périt faute d'amour, l'avenir appartient à celui qui touchera la source vive de la piété populaire. » Ces aperçus historiques pleins de largeur rachètent les indécisions de la première partie du volume; ils montrent que l'entreprise des missionnaires judéo-chrétiens n'était pas une folie et que sa réussite ne fut pas un miracle.

Appel au peuple (COMITÉ ET PARTI DE L'). Le 9 juin 1874, le député Girerd montait à la tribune de l'Assemblée nationale et y prononçait les paroles suivantes : « Il y a quelques jours, dans un compartiment de chemin de fer, dans un wagon de première classe, on trouvait un document qui apparaissait comme ayant une importance sérieuse. Ce document fut remis à M. Levaillant, rédacteur en chef d'un journal publié à Nevers, et M. Levaillant me l'a à son tour confié. En voici la teneur : « Recommandez bien à tous » vos amis, surtout à ceux qui sont investis de » fonctions municipales ou administratives, » d'appliquer tous leurs soins à nous gagner » le concours des officiers, retraités ou autres, » fixés dans la Nièvre. Vous pouvez leur assurer que nous sommes en mesure de les » pourvoir avantageusement quand on créera » les cadres de l'armée territoriale ou de leur » obtenir tous autres emplois ou faveurs s'ils » veulent aider de leur influence la candidature Bourgoing; qu'on s'inquiète de leurs » vœux, de leurs désirs, de leur réclamations, » beaucoup d'entre eux n'ayant pas reçu la » récompense qu'ils pouvaient espérer sous » l'Empire pour leurs services. Promettez » tout redressement à cet égard. Notez soigneusement aussi tous ceux qui nous sont » hostiles ou simplement indifférents. Ci-joint » liste des noms et adresses des officiers » payés par recette de la Nièvre, fournie par » finances. 2 mai 1874. » Je me bornerai à dire, poursuivit M. Girerd, que ce document porte en tête et au centre de la feuille la mention manuscrite : *Note pour L. B.* 17. En tête et en marge sont inscrits en caractères d'imprimerie les mots : *Comité central de l'appel au peuple*. A gauche de la signature est apposé un timbre ayant au centre les armes de l'empire, et en exergue les mots : *Comité central de l'appel au peuple, Paris*. Je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il existe à Paris une association politique qui fonctionne sous le titre de Comité central de l'appel au peuple, et s'il l'a autorisée. Je demande à M. le ministre de la justice si ses agents sont informés des agissements de cette société, quelles mesures il a ordonnées, et, s'ils ne le sont pas, quelles mesures il entend prendre. »

Cette communication produisit une vive agitation dans l'Assemblée. On ne doutait point que les partisans de ce régime impérial qui avait été si funeste à la France ne fissent depuis longtemps, surtout depuis la révolution parlementaire du 24 mai 1873, une active propagande dans le pays. Mais on ignorait encore que le parti bonapartiste, dit le parti de l'appel au peuple, eût formé une affiliation menaçante; qu'il exerçât sur les électeurs la pression révélée par le document dont M. Girerd venait de donner lecture, et qu'il trouvât enfin une complicité coupable dans certains agents de l'Etat.

Le ministre de la justice, M. Tailhand, alors rangé parmi les membres du parti légitimiste, mais dont les anciennes attaches bonapartistes étaient bien connues, répondit à la question de M. Girerd qu'il ne connaissait que depuis ce jour même le document en question. « Je me suis empressé, dit-il, d'envoyer aux procureurs généraux l'ordre d'ouvrir immédiatement une information pour savoir s'il existe en effet, à Paris, un comité central dont l'action rayonne sur les départements. Nous ne tolérerons pas de comités occultes et permanents, promettant des récompenses ou faisant des menaces. Nous n'en souffrirons aucun, de quelque drapeau qu'il se couvre. »

Le chef du parti de l'appel au peuple, M. Rouher, mis directement en cause, demanda alors la parole. Selon son habitude, l'ex-vice-empereur paya d'audace. Il déclara qu'il considérait la pièce lue par M. Girerd comme souverainement blâmable, qu'il remerciait le gouvernement de blâmer une pareille manœuvre et de la poursuivre. « Je prie, ajouta-t-il, le gouvernement de rechercher s'il existe, oui ou non, un Comité central de l'appel au peuple, à Paris, et si ce comité a des ramifications dans les départements. *Je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance il n'en existe pas.* » La discussion se termina par un débat des plus orageux, pendant lequel M. Gambetta, attaqué par M. Rouher, qualifia de « misérables » les chefs du parti bonapartiste.

Le ministre de la justice, ainsi qu'il l'avait promis à la Chambre, fit commencer dans la Nièvre une enquête judiciaire et administrative. En même temps, il demandait à M. Imgarde de Leffemberg, procureur général près la cour de Paris, de faire désigner par M. Sallantin, procureur de la République, un juge d'instruction chargé de découvrir s'il y avait un Comité central de l'appel au peuple à Paris. Le procureur de la République et M. Delahaye, juge d'instruction, après avoir demandé au préfet de police, M. Léon Renault, des indications pour procéder à leurs recherches, ordonnèrent des perquisitions chez les agents les plus connus du parti bonapartiste, saisirent des pièces importantes et purent constater l'existence d'un Comité supérieur, établi à Paris, sous la présidence de M. Rouher lui-même, et étendant son action sur le pays tout entier.

Le 11 août 1874, le procureur général adressait au ministre de la justice un long rapport dont nous citerons le passage suivant : « J'ai la persuasion, dit M. Imgarde de Leffemberg, malgré l'insuffisance des preuves que nous avons pu recueillir jusqu'à ce jour, que nous nous trouvons en face d'une organisation considérable et délictueuse qui, dans un moment donné, peut devenir périlleuse. Je trouve, en effet, à la tête du parti bonapartiste un véritable organisme de gouvernement : M. Rouher dirige; il a sous lui M. Piétri, ancien préfet de police, lequel commande au sieur Lagrange, ancien agent de la police municipale, et celui-ci a à sa disposition une douzaine d'agents inférieurs, qui font de la police pour le compte du parti. Autour de ces hommes principaux se trouve un véritable conseil, composé de MM. le général Fleury, Levert, Eschassériaux, le duc de Padoue, etc. Mais toutes ces personnes réunies n'excèdent pas le chiffre 19, et par conséquent le comité qu'elles composent ne saurait être atteint par la loi pénale que s'il se rattache à un ou plusieurs autres. Nous avons trouvé au second rang un autre comité, dont le chef, le sieur Moureau, prend le titre de président du Comité central de l'appel au peuple. Ce titre est évidemment, de la part du sieur Moureau, ou une ruse, ou une prétention simplement vaniteuse, car il ne saurait être douteux pour personne que le véritable Comité central ne peut être que la réunion présidée par M. Rouher. Quoi qu'il en soit, l'instruction établit que la réunion Moureau, dont il a été parlé, n'atteint pas le chiffre de vingt personnes. Il y a eu des rapports entre MM. Rouher et Moureau, des instructions demandées et données. Il n'est pas douteux pour moi que M. Rouher n'ait ainsi inspiré et dirigé le comité Moureau, mais c'est là une simple induction à laquelle manque la preuve juridique de l'association entre eux des deux comités. Je suis encore persuadé que des relations analogues doivent exister entre M. Rouher et beaucoup d'autres comités établis en province, qui reçoivent les instructions du chef du parti; mais je n'en ai pas la preuve et je ne discerne pas quant à présent où je pourrai la trouver. J'ai la ferme conviction que des membres du comité Moureau, tels que MM. Lebrun et Rabot, ancien chef de bataillon de la gendarmerie de la garde; Piétri, ancien lieutenant-colonel, cherchent à nouer des relations dans l'armée, sous prétexte de ne s'adresser qu'aux anciens officiers et d'organiser au profit de ceux-ci des sociétés de secours mutuels ou de solliciter d'eux des adresses destinées au prince impérial. Cette organisation que je sens, mais que je ne puis, actuellement, juridiquement démontrer, est susceptible de devenir périlleuse lorsque les hommes qui la dirigent ne semblent vouloir reculer devant aucune manœuvre. J'ai le droit de parler ainsi lorsque je trouve un homme tel que M. Rouher ne dédaignant pas d'avoir des relations avec Moureau, autrefois condamné à quinze jours de prison pour vol; avec un publiciste tel que le sieur Amigues, et qu'il m'est démontré que ce dernier a sollicité et obtenu des adhésions impérialistes de certains détenus du fort de Quélern. Les choses étant en cet état, je ne crois pas qu'il convienne de renoncer dès à présent à la recherche des délits et que la procédure puisse être maintenant close par une ordonnance de non-lieu. »

L'enquête fut, en effet, continuée. Dans un nouveau rapport, daté du 18 décembre 1874, le procureur général rendit compte au ministre des interrogatoires subis par M. Rouher et les autres membres du comité présidé par lui, notamment le prince Joachim Murat, le duc de Padoue, le comte de Casabianca, MM. Henri Chevreau, Léon Chevreau, Levert, J.-M. Piétri, Besson, Cottin, Giraudeau et Mansard; il déclara que M. Rouher et ses amis, tout en se défendant de relations entre leur comité et le comité Moureau, avaient avoué cependant que c'était à leur instigation que le comité Moureau s'était constitué, et que M. Eschassériaux, dans sa déposition, reconnaissait avoir demandé des photographies à Moureau. Quoi qu'il en soit, après s'être consulté avec le ministre de la justice, M. Imgarde de Leffembrg renvoya au procureur de la République le dossier de la procédure suivie dans l'affaire des comités de l'appel au peuple. « L'étude que j'ai faite de cette procédure, lui écrivit-il, et notamment les derniers documents constatant l'audition à titre de témoins des personnes composant le comité dit de comptabilité qu'a présidé M. Rouher et dont le sieur Mansard a été le secrétaire, ne m'a pas fait apparaître des indices suffisants pour inculper du délit d'association illicite ceux des membres du comité en question, qui, à raison de leur grade dans la Légion d'honneur, ne peuvent être poursuivis que par moi. En effet, je remarque d'une part que le nombre des membres du comité n'a pas excédé le chiffre de vingt personnes et, de l'autre, qu'il n'est pas démontré que ce comité ait eu avec d'autres réunions de même nature les rapports nécessaires pour les faire considérer comme constituant les sections d'une seule et même association. » Conformément à ces conclusions, le procureur de la République Sallantin adressa au juge d'instruction un réquisitoire concluant à ce qu'il déclarât qu'il n'y avait pas lieu à suivre l'affaire. Le lendemain, le juge d'instruction rendit l'ordonnance de non-lieu suivante :

« Nous, Delahaye,

» Juge d'instruction au tribunal de 1re instance du département de la Seine;

» Vu la procédure instruite contre :

1. MOUREAU (Jules-Gustave),
2. ROULLIER (Charles-Lucien),
3. SOUSTROT (Louis-Paul),
4. PELATANE (Jean),
5. MESLAUD (Alexandre-Clovis),
6. LE VAYER (Louis-Désiré),
7. LE BRUN DE RABOT (Jean-Chrysostome-Toussaint),
8. GREFFIER (Frédéric-Jean),
9. GENTÈS (Louis),
10. FRÈRE (Victor-Ferdinand),
11. DE COTTEGNIE (Armand),
12. CORNET (Alfred),
13. COMMELIN (Xavier-Edmond),
14. BRUNOX (Augustin-Eugène),
15. BROSSEL (Jean-Baptiste),
16. BARRÉ (Désiré-Honoré-Armand),
17. DARISTE (Paul-Eugène-Augustin),
18. ANDREANI (Jacques-Lucien),
19. AMIGUES (Jules-Emile-Michel-Laurent), inculpés d'association illicite;

» Ensemble le réquisitoire de M. Sallantin, procureur de la République, en date du 16 décembre 1874, tendant à une ordonnance de non-lieu;

» Vu notre ordonnance de soit communiqué, en date du 1er août dernier, et le réquisitoire de M. le procureur de la République du 18 novembre suivant, nous saisissant à nouveau et ne nous permettant d'entendre qu'à titre de témoins toutes les personnes désignées comme faisant partie du comité dont Mansard était secrétaire;

» Vu les réquisitions nouvelles de M. le procureur de la République, du 16 de ce mois, visant la dépêche de M. le procureur général en date du même jour;

En ce qui touche le comité présidé par Moureau, attendu que son existence résulte, non du document lu par le sieur Girerd à la tribune de l'Assemblée nationale, lequel ne présente aucun caractère d'authenticité, et dont l'auteur est resté inconnu, mais de toutes autres pièces d'information, notamment de l'aveu de la plupart des inculpés;

» Que ce comité avait un caractère permanent et des réunions fréquentes où l'on traitait d'objets et matières politiques;

» Mais attendu que ce comité était composé de moins de vingt personnes, en y comprenant même Jules Amigues, qui, malgré ses dénégations, en a fait partie;

» En ce qui touche le comité présidé par M. Rouher et dont Mansard était secrétaire;

» Attendu que, parmi ses membres, plusieurs sont protégés par des immunités légales;

» Qu'aux termes de la loi du 20 avril 1810 M. le procureur général est le seul maître de l'action publique à l'égard de ceux d'entre eux qui sont grands dignitaires de la Légion d'honneur;

» Que M. le procureur général, par sa dépêche du 16 décembre, déclare qu'il n'entend requérir aucune poursuite contre ces grands dignitaires;

» Que, dans ces circonstances, les moyens juridiques d'information échappent à notre compétence;

» Attendu, en outre, que l'information n'a pas, en l'état, révélé l'existence d'autres comités ayant un caractère permanent et tombant sous l'application de la loi;

» Vu les articles 120 du code d'instruction criminelle, 291 du code pénal, 1 de la loi du 10 avril 1834 et 10 de la loi du 20 avril 1810,

» Disons n'y avoir lieu à suivre contre les susnommés.

» Fait en notre cabinet, ce 17 décembre 1874.

» *Signé* : DELAHAYE. »

Le lendemain, le ministre de la justice Tailhand écrivit à l'amiral Pothuau, président du 5e bureau chargé de vérifier l'élection de M. Bourgoing dans la Nièvre, pour l'informer de l'ordonnance de non-lieu rendue par M. Delahaye. Immédiatement, M. Pothuau et le rapporteur, M. de Choiseul, demandèrent au ministre communication des pièces du dossier de l'instruction judiciaire. M. Tailhand ayant répondu par un refus, M. de Choiseul fit, le 23 décembre, à l'Assemblée un court rapport sur l'élection Bourgoing, sur la part qu'y avait prise le Comité de l'appel au peuple, sur le refus fait par le garde des sceaux de communiquer les pièces demandées et sur la nécessité de faire une pleine et entière lumière au moyen d'une enquête parlementaire. Cette demande d'enquête fut appuyée par M. Ricard, qui prononça à cette occasion un de ses plus éloquents discours. M. Rouher intervint également dans le débat, et si cette fois il n'osa plus nier sur son honneur l'existence du comité qu'il présidait, il nia qu'il eût rien fait de ce qu'on lui reprochait. L'enquête parlementaire fut votée par l'Assemblée, qui nomma quelques jours après une commission. Cette commission, présidée par M. Albert Grévy, se mit aussitôt à l'œuvre. Elle appela à déposer devant elle le ministre de la justice, le procureur général, M. Cornélis de Witt, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, auquel elle avait demandé de faire rechercher tous les documents relatifs soit à l'élection de la Nièvre, soit au Comité de l'appel au peuple, et spécialement l'enquête administrative à laquelle il avait été procédé dans le département à la diligence du préfet. M. de Witt remit à la commission les procès-verbaux de cette enquête et les pièces annexées; mais il déclara qu'il lui avait été impossible de découvrir au ministère de l'intérieur des documents importants formant un dossier spécial sur les comités bonapartistes; il ajouta que la correspondance des préfets contenait des renseignements sur les menées bonapartistes, mais qu'il ne se croyait pas autorisé à communiquer ces pièces; enfin il avoua que, contrairement à l'engagement pris vis-à-vis de l'Assemblée, le 9 juin 1873, par M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, il n'y avait point eu « une enquête générale, des instructions générales envoyées aux préfets pour leur demander des renseignements sur l'organisation du parti bonapartiste, sur les liens qui avaient pu s'établir entre les divers comités locaux et le Comité central. » Ces aveux et l'attitude du ministre de la justice confirmèrent pleinement ce qu'on savait déjà, les singulières tendresses du ministre de l'ordre moral pour le parti bonapartiste et son ardent désir d'empêcher la lumière de se faire sur ses coupables agissements.

La lumière cependant devait être faite, et ce fut le préfet de police, M. Léon Renault, qui se chargea de la faire dans sa remarquable déposition devant la commission d'enquête, les 20, 25, 26 et 27 janvier 1875. Comme elle contient un historique à peu près complet des menées ténébreuses du parti de l'appel au peuple depuis 1871 jusqu'à 1874, nous allons la reproduire à peu près intégralement, en élaguant seulement les passages qui sont d'un intérêt trop secondaire.

DEPOSITION DE M. LÉON RENAULT.

« Vous m'avez demandé s'il existe à Paris un comité central bonapartiste, et, au cas où ce comité existerait, quels sont les membres qui le composent, quelle est son organisation intérieure, quels sont ses rapports avec les départements, quels sont les moyens qu'il emploie pour manifester ses décisions et à quels résultats sa propagande a abouti dans les différentes parties du territoire. A un point de vue plus spécial, vous m'avez demandé ce que je savais de l'organisation du parti bonapartiste à Paris, de son origine et des relations qui avaient pu s'établir entre les agents de cette organisation parisienne et le comité placé à la tête du parti impérialiste. Vous avez exprimé le désir que je fisse entrer dans ce cadre si étendu les renseignements que je pouvais avoir sur la participation quelconque d'un comité directeur du parti bonapartiste dans l'élection de la Nièvre, soit pour le choix du candidat, soit en vue d'un concours pécuniaire ou moral à lui donner. Vous m'avez enfin prié de vous dire si j'avais quelques motifs de rattacher à ce comité supérieur, au cas où son existence et son intervention dans le département de la Nièvre seraient démontrées, la création du document produit à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Girerd, document qui a été le point de départ de tant de discussions et la cause première de l'enquête dont vous êtes chargés.

» Je crois que c'est bien là le plan qui m'a été tracé par M. le président au nom de la commission.

» Eh bien! messieurs, à cette question qui domine toutes les autres : existe-t-il, à Paris, un comité placé à la tête du parti bonapartiste, c'est-à-dire un comité qui soit un lien entre Chiselhurst et les partisans de l'Empire en France, qui se tienne au courant de ce qui se passe en France dans l'intérêt du parti bonapartiste, qui donne l'impulsion à sa propagande et qui la dirige de haut? Je réponds : Oui, ce comité existe, et son fonctionnement est de notoriété publique. Il est certain, en effet, que depuis longtemps, en dehors de la réunion parlementaire tout à fait distincte qui s'appelle « le groupe de l'Appel au peuple, » il y a un comité impérialiste dont les séances se tiennent, 4, rue de l'Elysée, au domicile de M. Rouher, avec une certaine périodicité, généralement le mardi et le vendredi de chaque semaine.

» A quelle époque ce comité a-t-il été institué? Il a commencé à fonctionner vers la fin de 1871. A la suite de l'invasion et de la Commune, les partisans du régime impérial s'étaient résignés au silence; ils avaient été comme écrasés sous le poids des malheurs publics dont l'Assemblée nationale avait déclaré Napoléon III seul responsable, et on croyait généralement que le parti bonapartiste n'oserait plus de longtemps prétendre au pouvoir et à la direction des affaires dans notre patrie. Il n'en était rien. Dès les derniers mois de l'année 1871, la propagande bonapartiste se manifestait sur plusieurs points du territoire. Ce réveil du parti de l'Empire fut l'un des premiers faits qui me frappèrent lorsque je fus chargé, au mois de novembre 1871, des fonctions de préfet de police. Je ne tardai pas à être informé que chez M. Rouher se réunissaient, d'une façon assez habituelle, pour délibérer sur des affaires se rattachant à la situation générale de leur parti, M. Piétri, le dernier préfet de police de l'Empire, M. Conti, le secrétaire particulier de l'empereur, l'ancien chef de son cabinet, et M. Henri Chevreau, ministre de l'intérieur au moment de la chute du régime impérial. Je me crois en droit d'affirmer que MM. Piétri, Conti et Chevreau, ces premiers membres du comité, avaient été désignés directement par l'empereur à M. Rouher.

» L'empereur était, à ce moment, très-préoccupé des violentes attaques dirigées, dans une foule de journaux et de brochures, contre lui, contre les membres de sa famille et contre les derniers actes de son règne. Sa pensée, en prescrivant la formation du comité que présidait M. Rouher, était non-seulement de créer une agence de correspondances suivies entre la France et Chiselhurst,